CHARTE D'ENGAGEMENT DU PEDIBUS DE LOCOAL-MENDON

CHARTE PARENT

1. Fonctionnement du Pédibus

Le Pédibus est un accompagnement d'enfants à pied par des bénévoles sur le chemin de l'école. Il fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes. Les enfants devront se trouver au lieu de rendez-vous, avec un accompagnateur adulte, fixé à l'heure convenue. Le groupe n'attend pas les retardataires.

2. Absence des enfants

Les parents sont tenus d'informer au plus tôt, et au minimum 48h à l'avance, les accompagnateurs en cas d'absence de leur(s) enfant(s). En cas d'absence de dernière minute, les parents devront prévenir au moins un accompagnateur, directement.

3. Absence de l'accompagnateur

Basé sur une démarche solidaire et bénévole, les parents et les adultes inscrits, assurent le rôle d'accompagnateur à tour de rôle. En cas d'empêchement, l'accompagnateur s'engage à trouver un remplaçant issu de la liste des parents référencés (annuaire des coordonnées, groupe whatsapp).

4. Responsabilité

Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à l'arrivée du Pédibus à l'arrêt. Les parents, du fait de l'autorité parentale, sont responsables des dommages causés par leur enfant mineur.

Les parents s'engagent à respecter et à faire respecter par les enfants le code de la route et les règles élémentaires de sécurité.

Les parents s'assurent que leur enfant ait toujours son gilet de sécurité sur lui.

S'agissant essentiellement d'une action d'entraide entre les parents, la responsabilité de la mairie en cas de dommage sur un enfant et/ou un accompagnateur ne pourra être engagée.

5. Assurances et garanties

Il appartient aux parents de détenir les assurances nécessaires pour garantir les dommages que leur enfant pourrait causer à un tiers (garantie responsabilité civile) mais aussi ceux qu'il pourrait subir (garantie individuelle accident).

6. Accompagnateurs et référents de lignes

Les accompagnateurs adultes ont autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité.

Le référent de ligne a pour rôle de valider les inscriptions et de coordonner le fonctionnement de sa ligne de Pédibus.

7. Confidentialité des données

Les données personnelles collectées (parents, enfant et accompagnateur) sont réservées aux seuls référents et accompagnateurs de lignes du Pédibus. Elles sont destinées à la communication et à assurer la sécurité de tous.

Tout parent a la possibilité de contacter les accompagnateurs ou le référent de sa ligne Pédibus.

Les données communiquées sont strictement confidentielles, en vertu de l'article 15 du RGPD.

8. Engagement des parents

Je m'engage à expliquer la « charte enfant » à mon enfant,

Je m'engage à respecter les règles de la charte établies dans le but de garantir la sécurité des participants et de favoriser la marche à pied.

J'atteste que mon enfant et moi sommes couverts par mon assurance Responsabilité Civile et Garantie individuelle Accident pour l'année scolaire en cours.

Je m'engage à ne pas transmettre les documents partagés (annuaires et planning).

CHARTE ENFANT

1. Ponctualité

J'arrive toujours à l'heure à mon arrêt de Pedibus.

Je n’attends pas seul à l’arrêt. Je suis toujours accompagné d’un adulte.

2. Code de la route

Je respecte le code de la route pendant le trajet du Pedibus.

J'attends le signal de l'accompagnateur avant de traverser la route.

J’adopte une conduite préventive sur la route :

- J’ai les yeux et les oreilles grands ouverts,
- Je regarde à gauche et à droite avant de traverser,
- Je marche sur le trottoir,
- Je traverse sur le passage pour piétons.

3. Respect des consignes

J'écoute les consignes de l'accompagnateur et je les respecte.

Je mets mon gilet de sécurité à chaque trajet.

4. Mon lien avec mes camarades

Je respecte mes camarades et je suis bienveillant.e.

Je surveille mon langage.

5. Comportement en groupe

Je garde ma place dans le groupe pendant tout le trajet.

Je reste avec mon groupe jusqu'à l'ouverture de l'école ou que l'accompagnateur me conduise dans l’enceinte de l’école.

Si je ne respecte pas les règles de sécurité, je mets en danger le groupe entier, je prends alors le risque d’être exclu du Pédibus.

CHARTE ACCOMPAGNATEUR

1. Confiance

Je m'engage à répondre à la confiance que placent en moi les parents qui me confient leur(s) enfant(s) sur la ligne du Pédibus.

2. Responsabilité

Les parents restent seuls responsables du comportement de leur(s) enfant(s) pendant le trajet.

En cas d'imprévu majeur me mettant dans l'impossibilité de remplir la fonction d'accompagnateur pour le trajet convenu, je m'engage à trouver un(e) remplaçant(e) issu de la liste des parents référencés (annuaire de coordonnées/groupe whatsapp).

S'agissant essentiellement d'une action d'entraide entre les parents, la responsabilité de la mairie en cas de dommage sur un enfant et/ou un accompagnateur ne pourra être engagée.

3. Sécurité

Je m'engage à recevoir les enfants avec bienveillance et à créer un climat de sécurité.

Le groupe sera encadré par au moins un accompagnateur majeur pour 5 enfants avec un minimum de deux accompagnateurs.

4. Confidentialité des données

Les données personnelles collectées (parents, enfant et accompagnateur) sont réservées aux seuls référents et accompagnateurs de lignes du Pédibus. Elles sont destinées à prévenir les parents en cas de besoin et à assurer la sécurité de tous.

Les données communiquées sont strictement confidentielles, en vertu de l'article 15 du RGPD.

5. Engagement de l'accompagnateur

J'ai pris connaissance de la charte de l'accompagnateur et respecterai les engagements énoncés.

Je m'engage à respecter mes engagements de disponibilités en tant qu'accompagnateur durant l'année scolaire en cours.

J'atteste être couvert par mon assurance Responsabilité Civile et Multirisques pour l'année scolaire en cours.

Je m'engage à ne pas transmettre les documents partagés (annuaires et planning).

GUIDE DE BONNES PRATIQUES

Pédibus et météo

Le pédibus peut fonctionner par tous les temps, sauf en cas d'alerte météo niveau orange. Les parents veillent à ce que leurs enfants soient habillés avec des vêtements adaptés aux conditions météos du jour et portent leur gilet réfléchissant.

Sur le trajet, les accompagnateurs s'adaptent au temps qu'il fait et redoublent de vigilance en cas de diminution de la visibilité. Ils s'engagent à porter un gilet réfléchissant pendant tout le trajet.

Au départ de la ligne et aux arrêts

Pour un trajet qui commence en toute sérénité, les parents accompagnateurs accueillent les enfants 5 minutes avant le départ et s'assurent d'avoir à portée de main les contacts des parents en cas d'urgence.

Une fois le groupe réuni et ordonné, le pédibus peut partir.

Aux arrêts, les accompagnateurs veillent à ce que le groupe ne se disperse pas et reste bien ordonné, que les enfants ne chahutent pas et accueillent les nouveaux arrivants dans le calme.

Ils connaissent le planning de la ligne, les arrêts, le nombre et le nom des enfants à récupérer au fil de la ligne. Ils s'assurent que le groupe soit complet tout au long du trajet et que les enfants respectent les consignes sanitaires en vigueur.

Sur le trajet

Avec 2 accompagnateurs, l'un se positionne à l'avant du convoi, le pilote et surveille l'heure.

L'autre reste à l'arrière et surveille les enfants, il peut arrêter le groupe à tout moment. Dans le cas exceptionnel où il n'y a qu'un accompagnateur, celui-ci se place en fin de convoi et le guide sur le trajet. De cette façon, il s'assure que les enfants restent bien groupés et attentifs. Les enfants circulent de préférence deux par deux ou forment un groupe homogène pour faciliter la sécurisation du trajet.

Il est nécessaire d'être particulièrement vigilant lors des traversées de rue (l'accompagnateur se place au milieu de la rue et fait traverser le groupe) et dans les zones de rencontres.

Le pédibus est un transport ludique et pédagogique

Les accompagnateurs s'engagent à présenter et faire respecter le code de la route aux enfants. C'est aussi l'occasion de leur faire découvrir les différents panneaux présents sur le trajet, le partage de la voirie et les bons comportements à adopter quand on se déplace à pied. Ils veillent à ce que le groupe soit à l'heure.

SOS enfant turbulent

Tous les enfants ont signé la charte du pédibus qui les engage à se déplacer dans le calme et le respect des règles, de leurs camarades et des accompagnateurs. Si un enfant perturbe le bon fonctionnement du pédibus, les accompagnateurs n'hésitent pas à lui rappeler ses engagements.

Ils peuvent également séparer les enfants turbulents et placer les plus perturbateurs au plus près d'eux. Si un enfant cause des problèmes à répétition et perturbe la sécurité du groupe, les accompagnateurs en informent dès que possible ses parents.

Si l'enfant ne change pas de comportement, il pourra être exclu du pédibus pour une durée déterminée ou définitivement.